

La charte MEDICADVISERS en 13 points :

Etant précurseur dans le rôle d'intermédiaires entre les médecins au Maroc et les personnes désireuses de ce type de soins aux meilleurs coûts, il est important pour nous de protéger les patients contre d'éventuels risques. De ce fait Nous garantissons une charte d'éthique et déontologique la plus strict.

Toutes cliniques partenaires de Medadvisers ont fait l'objet d'un audit sur place et sont liées à **Medadvisers** par des conventions. Ces conventions définissent les **obligations de la clinique** notamment sur l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux patients.

1. Nos chirurgiens sont tous inscrits au conseil national de l'ordre des médecins du Royaume du Maroc. Ils ont tous une responsabilité civile professionnelle. Aucun d'eux ne fait l'objet d'une quelconque poursuite judiciaire
2. Nos praticiens sont titulaires de diplômes de spécialités et exercent dans leur domaine de compétence depuis plusieurs années. (lien vers nos médecins)
3. On s'assure que nos Nos médecins entretiennent un lien avec leurs patients avant que ces derniers ne viennent au Maroc.
4. Nos cliniques sont conformes à la législation en vigueur au Maroc et international.
5. Elles sont aux normes internationales en matière d'équipements, de sécurité et d'hygiène comparables aux cliniques européennes.
6. Medicadvisers en tant que société spécialisée en conseil, met en relation les patients et les médecins.
7. Nous nous devons de transmettre les demandes des patients aux praticiens et en aucun cas ne donner d'avis médical personnel sauf ceux transmis par le médecin.
8. Nous offrons un service et un suivi personnalisé avec un espace client.
9. Nous serons là pour vous accompagner avant, pendant et surtout après votre intervention.
10. Nous faisons une sélection rigoureuse d'institutions respectant notre charte de qualité ;
11. Nous offrons une gamme de soins dans le respect de votre budget ;
12. Nous nous assurons que toute intervention est précédée du consentement éclairé du patient.
13. Nos médecin s'efforcent de rétablir la confiance avec le patient mecontent afin d'éviter le long chemin de la procédure judiciaire. On maintient toujours le dialogue. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses Motifs de plainte, et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.